



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

Le 24 avril 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2019

Nombre de conseillers en Exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 16 du mois d'avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Michel BELANTAN, Thierry SOHIER, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Jacqueline GUICHARD, Simon MIGNOT

ABSENTS / EXCUSES : Marjorie COURBI, Jean-Claude BIETRIX, Emmanuel MORESTIN, Patrick BLANDIN, Gabriel PERICAS, Christian CANTEL

POUVOIRS :

Marjorie COURBI donne pouvoir à Magali GRISEL
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

L'ordre du Jour sera le suivant :

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2019
- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2019
- Délibération sur le reversement de la part communale de la taxe aménagement et de la part foncier bâti sur le périmètre des zones d'activités économiques
- Demande de subvention de Soutien à l'Investissement Public Local
- Demande de subvention au Département pour l'investissement des voiries
- Questions orales

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission d'un conseiller municipal, Monsieur Luc LAURENT, pour raisons personnelles et professionnelles. Il sera remplacé par Monsieur Christian CANTEL qui s'excuse de pouvoir être présent à ce conseil ayant des obligations programmées.

1. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2019
Délibération N° 2019-04-01

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2019 par 0 voix Contre, 6 Abstentions et 15 voix Pour.

2. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019
Délibération N° 2019-04-02

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 par 0 voix Contre, 6 Abstentions et 15 voix Pour.

3. Délibération sur le reversement de la part communale de la taxe aménagement et de la part foncier bâti sur le périmètre des zones d'activités économiques

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2018, a approuvé le principe du reversement de la totalité de la taxe d'aménagement perçue par les communes, à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné sur les périmètres des zones d'activités communautaires.

Cette nouvelle ressource contribuera à la mise en œuvre ou à la poursuite d'opérations d'aménagement au sein de ses différents espaces d'activités.

Dans ce cadre, une convention a été établie afin de préciser les modalités de reversement de cette taxe.

Le Conseil Communautaire a également, lors de sa séance du 27 septembre 2018, approuvé le principe d'un partage du produit foncier bâti entre la Communauté de communes et les communes disposant de zones d'activités communautaires.

Monsieur le Maire indique que les plans des zones d'activités validés par la commune ainsi que les deux conventions précisant le mode et les conditions de reversement qui doivent être signées par la Commune ont été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

Suite à des échanges avec le service de la CCVD concernant les voiries des zones d'activité communautaires, la communauté de communes a bien la compétence pour l'entretien de ces voiries.

Monique SOULIER explique que les zones de Bièze et de la Corderie sont bien des zones économiques communautaires mais elle ne comprend pas pourquoi les zones du Coquillat et du Petit Martinet, nouvellement dessinées, ont été validées.

En effet, elle se demande comment la CCVD va pouvoir gérer le déneigement et l'élagage (sur quelques dizaines de mètres), l'éclairage public, etc ... de ces 2 dernières zones étant donné qu'elles ne sont pas indépendantes mais incluses dans le périmètre communal.

De plus, la zone du petit Martinet comprend des habitations donc pourquoi la commune devrait reverser 60% de la taxe foncière à la communauté de communes.

Les membres du conseil municipal approuvent cette analyse.

Jean-Claude PELISSE rappelle que ces tableaux ont été déterminés fin 2017 par le Service Economique de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour sur la potentialité commerciale en partant des commerces existants. L'idée était de faire de la projection dans le temps.

Derrière cette proposition, il devait y avoir une projection financière faite aux communes.

Monsieur le Maire propose de ne pas valider ce dossier et de demander des explications financières à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné sur le montant du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement et du foncier bâti ainsi que la gestion courante de ces futures zones d'activités économiques.

Cette décision est validée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

4. Demande de subvention de Soutien à l'Investissement Public Local **Délibération N° 2019-04-03**

Une circulaire du Préfet de l'Isère indique qu'une enveloppe financière était mobilisée au titre de la dotation de soutien (FSIL) pour les grands projets d'investissement. Ce dossier de demande doit être d'un montant minimum de 80 000.00 €.

Un dossier a été déposé auprès des services de la Préfecture de l'Isère pour la construction de la nouvelle école maternelle avec une demande de subvention de 737 754 € H.T. pour un montant total de 2 951 016.00 € H.T. la date limite de dépôt étant le 15 avril 2019

Afin que ce dossier puisse être complet il est demandé au conseil municipal de voter cette demande de subvention au titre de la dotation de soutien (FSIL) pour les grands projets d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention

5. Demande de subvention au Département pour l'investissement des voiries **Délibération N° 2019-04-04**

La compétence voiries étant maintenant à la charge de la commune, une demande de subvention va être déposée auprès du Département pour l'investissement de nos voiries pour un montant 7996.00 €. Cette somme correspond à 20 % d'un montant de 39 780 € de travaux de voiries.

Afin que ce dossier puisse être complet et étudié. il est demandé au conseil municipal de voter cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention

6. Questions orales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déplacement du prochain Conseil Municipal au 20 mai 2019 à 19h au lieu du 21 mai 2019 initialement prévu.

Claire KERRINCKX informe que la justice a rendu une ordonnance de non-lieu dans l'affaire Romain FARINA. La justice reconnaît 46 victimes d'agressions sexuelles dont 18 sur Saint Clair de la Tour.